



Réunion des Chaires UNESCO relatives aux droits humains, à l'inclusion urbaine et aux migrations 21-22 juin 2017, Maison de l'UNESCO

L'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) guident toutes les actions de puissance douce de l'UNESCO – l'autonomisation des femmes et des hommes à travers l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, l'amélioration de l'inclusion sociale, le soutien des droits des réfugiés et des personnes déplacées, la défense de la liberté d'expression ainsi que du droit de chercher, recevoir et transmettre l'information, le renforcement des capacités pour tous de créer et partager le savoir.

La Directrice générale

Introduction

Les 21 et 22 juin 2017, l'UNESCO a convoqué à son siège une Réunion de Chaires sélectionnées relatives aux droits humains, à l'inclusion urbaine et aux migrations/ à la mobilité humaine – en tant qu'acteurs porteurs d'une précieuse expertise et d'une capacité analytique – ainsi que d'autres institutions et experts (liste des participants ci-jointe). Cette réunion avait un double objectif (voir la note d'information et la note conceptuelle) :

- (1) Obtenir leur conseil et leur soutien à propos du processus de révision, conceptualisation et renforcement du mandat de l'UNESCO dans le domaine des droits humains et la lutte contre toutes les formes de discrimination ; et
- (2) Construire, en réponse aux agendas mondiaux, un solide partenariat multilatéral (sur la promotion d'une culture des droits humains qui mette l'accent sur l'égalité des genres ; l'avancement de l'inclusion urbaine et le développement de réponses efficaces aux défis posés par la mobilité humaine), avec les Chaires UNESCO comme acteurs principaux dans l'avancée de la réflexion intellectuelle, la recherche et le développement des capacités.

Le solide ancrage de l'Agenda 2030 dans le concept des droits humains et sa vision de « ne laisser personne pour compte » rend impératif pour l'UNESCO – du point de vue de tous ses champs de compétence – d'évaluer attentivement son rôle et de se positionner stratégiquement dans le cadre des efforts communs du système des Nations Unies. Dans ce contexte, la révision de la Stratégie des droits de l'homme de l'UNESCO et de la Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance de l'UNESCO, toutes deux adoptées en 2003, semblent particulièrement opportunes.

Des engagements spécifiques de l'Agenda 2030 sont particulièrement intéressants pour l'UNESCO. Il s'agit de : la promotion d'une culture des droits humains, incluant un fort engagement pour l'égalité des genres ; l'autonomisation des autorités locales comme agents de développement inclusif ; et le déploiement d'une migration régulée, sécurisée, suivie et

responsable basée sur les normes des droits humains. La priorité sur ces engagements particuliers dérive de leur visibilité et importance renforcée pour la communauté internationale. Elle est aussi motivée par leur multiples connexions opérationnelles et leurs projections dans de multiples aspects du mandat de l'UNESCO où l'Organisation a accumulé de l'expérience et de l'expertise.

Le programme d'Inclusion et droits au sein du secteur des Sciences sociales et humaines de l'UNESCO jouera un rôle central dans la poursuite de ces axes de travail transversaux. En ce qui concerne la révision des stratégies, il développera et coordonnera les actions de toute l'Organisation. Dans le cas du travail collaboratif sur les droits humains, l'inclusion urbaine et la mobilité humaine, le programme promouvra des synergies qui reconnaissent les interconnexions entre ces thèmes ainsi que le besoin de réponses pluridisciplinaires qui correspondent à la complexité des défis qui nous font face.

Ce rapport contient un aperçu bref des idées ainsi que des mesures clé qui ont émergé durant la réunion.

Idées centrales et recommandations

Au-delà des idées et recommandations sur les sujets considérés – présentées dans leurs sous-sections respectives ci-dessous – il y a eu un certain nombre de suggestions générales ou liées aux mécanismes de suivi.

Un type d'action que les participants ont été particulièrement désireux de développer est la mise en œuvre de campagnes de mobilisation et de sensibilisation. Elles pourraient porter sur chacun des enjeux relevant de cette collaboration renouvelée et étendue. Un point central était l'implication de multiples acteurs, y compris les universités, les autorités locales et les institutions nationales de droits humains. Les activités pourront prendre la forme qui soit considérée appropriée pour le public et le contexte spécifique, notamment des séminaires et des événements de plaidoyer. Les médias, notamment les organes de presse locale, les réseaux sociaux et l'infographie devront être employés activement, ainsi que la culture et les arts à travers de partenariats avec des musées ou institutions similaires. La collaboration de l'UNESCO avec le Musée de l'Homme autour de l'exposition *Nous et Les Autres. Des Préjugés au Racisme* est un bon exemple de ce type d'action. Le secteur des Relations Extérieures et de l'Information du Public de l'UNESCO sera consulté pour conseiller sur la conception de ces initiatives, tandis que l'expertise du Secteur de la Communication et de l'Information sera précieuse à propos des composantes liées aux médias.

Pour encourager le partage d'information et faciliter la collaboration, les participants ont fortement recommandé la création d'une plateforme digitale. Opérant comme une communauté de pratiques connectée, la plateforme comprendra un tableau de discussions, un calendrier, une carte interactive et un fil d'actualités de ses membres – y compris les Chaires UNESCO, les villes membres de la Coalition internationale des villes inclusives et durables – ICAAR, et d'autres partenaires. La plateforme – dont une première version est déjà mise en place (accessible à : <https://teams.unesco.org/cop/diversity-inclusion/uc/SitePages/Home.aspx>) – servira à renforcer le lien entre les différents membres, en vue de mettre en œuvre des actions conjointes convenues. Au-delà de la communication électronique, les participants étaient favorables à la mise en place d'une rencontre directe tous les deux ans, si les ressources le permettent et à chaque fois dans un lieu différent.

Une préoccupation majeure était l'insuffisance des fonds. Pour cette raison, les actions conjointes proposées sont une combinaison d'initiatives qui sont: soit déjà prévues ; soit vont être mises en œuvre grâce aux ressources existantes des partenaires intéressés (*crowdsourcing*) ; ou nécessitent la mobilisation de ressources à travers les efforts conjoints des parties intéressées – par exemple en explorant les partenariats public-privé.

Naturellement, les propositions reposent sur le mandat de l'UNESCO, l'expérience et le savoir des partenaires et les points d'entrées connexes et les avantages comparatifs.

A) La contextualisation du mandat de l'UNESCO en matière de droits humains

L'engagement de longue date de l'UNESCO en matière de droits humains a été réaffirmé et contextualisé en 2003, avec l'adoption de deux stratégies à l'échelle de l'Organisation qui se renforcent mutuellement – la Stratégie en matière des droits de l'homme et la Stratégie de lutte contre la discrimination. Les Agendas globaux récemment adoptés avec leurs engagements spécifiques ont créé une dynamique qui devra être pleinement exploitée. Pour reprendre les mots de la Directrice générale, il est temps de « poser un regard critique sur ce qui a été accompli, les atouts sur lesquels bâtir et les points-faibles à corriger ». En conséquence, l'Organisation devrait se développer et adapter ses priorités stratégiques pour aborder des défis actuels et attendus, tout en construisant sur les avancées et ses propres modèles de réussite.

Tout au long de la discussion, il a été conclu que l'accent devrait être placé sur des sujets et des questions où l'UNESCO présente un avantage comparatif par rapport aux autres agences des Nations Unies et organisations internationales. Une force de l'Organisation qui devrait guider la réflexion est sa nature pluridisciplinaire. Il est également impératif d'employer un langage très clair dans la formulation des résultats attendus et des principales lignes d'action. L'interconnexion entre les droits humains et l'éducation (formelle, informelle, non formelle) devrait également être centrale entre les axes stratégiques en tant qu'instrument fondamental pour prévenir les violations des droits humains. Dans ce cadre global, un large éventail d'activités pourrait être considéré, en tenant dûment compte de l'égalité des genres, tels que : le développement de manuels de formation et d'initiatives de renforcement des capacités, notamment pour les formateurs et les professionnels des droits de l'homme ; la sensibilisation à travers de séminaires, de conférences ainsi que d'événements et activités culturelles, avec les jeunes comme acteurs incontournables pour forger des liens intergénérationnels en faveur de l'action pour les droits de l'homme et la solidarité.

L'UNESCO est bien positionnée, en raison de son mandat pluridisciplinaire, pour souligner l'interconnexion entre la mise en œuvre des droits humains et les considérations contextuelles, notamment l'impact de la culture et des pratiques culturelles. Les rapports de l'Organisation avec un réseau d'acteurs locaux – tels que l'ICCAR, les Chaires, etc. – lui permettent de jouer un rôle dans la recherche de solutions locales, ainsi que dans le partage de ce qui fonctionne à niveau local pour répondre à des enjeux mondiaux.

Parmi les thèmes mis en avant étaient: a) l'ancrage du développement durable (et des ODDs) dans les droits humains; b) l'interrelation de l'égalité des genres, la paix et la religion; c) l'égalité des genres et l'économie; et d) les droits humains et la science.

La période allant de maintenant à décembre 2018 servira à amplifier les échanges et les consultations à l'intérieur de l'Organisation, avec les Etats Membres et l'éventail de partenaires de l'UNESCO. A mesure que le processus avance, un ensemble de plus en plus consolidé d'idées et recommandations d'action sera extrait des consultations et contribuera à nourrir et à faire progresser le débat. D'ici à la fin février 2019, cet exercice devra résulter dans un projet consolidé qui sera soumis pour sa considération au Conseil Exécutif de l'UNESCO à sa session de printemps 2019 et son éventuelle transmission à la Conférence Générale qui se tiendra en novembre 2019 pour son adoption.

Principaux points d'action

- Toucher les Etats Membres, en particulier à travers leurs Commissions Nationales, pour recueillir leur soutien et favoriser leur appropriation du processus et de son aboutissement. Les Chaires UNESCO, les villes membres de l'ICCAR et d'autres partenaires pourraient s'avérer utiles à ce sujet ;
- Collecter, à travers un questionnaire adressé aux Etats Membres, des données sur les progrès et les leçons tirées ainsi que des commentaires au sujet des priorités identifiées dans les stratégies de 2003. Il convient de clarifier qu'il s'agit là d'un processus de consultation en vue d'orienter l'action future et en aucun cas d'une évaluation visant à désigner et blâmer ;
- Faire un usage optimal des vastes réseaux multidisciplinaires à disposition de l'UNESCO afin de soutenir et nourrir leurs propres activités (événements, cours et formations) à travers la révision des stratégies et ensuite dans leur mise en œuvre.

B) Favoriser l'inclusion urbaine

Cette thématique s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2030, en particulier de l'ODD#11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, et du Nouvel Agenda Urbain, où l'accent est mis sur la dimension socioculturelle du développement durable et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion.

L'exclusion des personnes (sur une base religieuse, raciale, sociale ou liée au genre) exacerbe la violence. L'accroissement de la migration dans les zones urbaines a multiplié les défis en termes de ressources et d'acceptation de différentes cultures. ICCAR est une importante plateforme pour aborder les défis résultants de la discrimination ; les autorités locales (i.e. les maires) sont des porte-paroles inestimables et les opérateurs de mesures pratiques à ce sujet au niveau local.

Promouvoir une ville inclusive requiert de faire appel à une approche pluridisciplinaire et globale. Un processus de prise de décision ouvert et participatif permettra de prendre en compte et d'aborder les droits et les aspirations des groupes marginalisés (i.e. les femmes et filles vulnérables, les jeunes urbains, les personnes âgées et les personnes handicapées, les minorités raciales ou ethniques, les populations autochtones, les personnes pauvres etc.). Il est essentiel de promouvoir la participation civique des jeunes afin de répondre aux défis liés aux revenus, l'accès aux services (emploi, éducation et formation), la discrimination (fondée sur le sexe, l'appartenance ethnique, la religion, l'invalidité etc.) et la méconnaissance de leurs droits (et comment les exercer et les revendiquer). Une préoccupation importante est celle de l'accessibilité à un logement de qualité qui ne reproduise ni n'exacerbe la ségrégation et l'exclusion.

Principaux points d'action commune

- Conduire de la recherche participative et comparative sur l'intégration des populations marginalisées au travers l'élimination des bidonvilles et la planification urbaine inclusive ainsi que des expériences de terrain sur la façon de structurer la démocratie urbaine ;
- Collecter, analyser et diffuser des données générées par les citoyens au niveau local en mettant l'accent sur les différentes formes de discrimination et les effets des

programmes de lutte contre la discrimination faisant ainsi que l'appropriation de ces initiatives soient mieux orientées vers les communautés ;

- Promouvoir l'échange d'informations sur les expériences urbaines (i.e. leurs pratiques, défis et leçons tirées) concernant l'inclusion. Une compilation d'orientations pratiques et de pratiques exemplaires, prenant en compte l'importance de la contextualisation, devra être créé. Ces outils pourraient former la base d'un échange d'information et d'un renforcement ciblé des capacités pour les responsables municipaux et les ONG. Ces initiatives pourraient s'appuyer sur le travail récemment entrepris pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté globale en dehors du contexte scolaire dans le cadre de la Coalition de villes arabes contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance en partenariat avec le Centre Européen de Formation et de Recherche sur les droits de l'homme et la démocratie de Graz ;
- Organiser des conférences/symposiums périodiques (tous les deux ans) en vue de la mise en œuvre des ODD axés, *inter alia*, sur l'accroissement de la participation au développement de politiques et d'activités opérationnelles et à la promotion de l'interaction entre les villes voisines sélectionnées et présentant des caractéristiques similaires sur l'application des droits de l'homme au niveau local (i.e. logement, éducation, politique d'urbanisme etc.).

C) La mobilité humaine: transformer le discours

Dans un premier temps, la discussion a mis en avant un défi méthodologique et une brèche correspondante. Afin de fournir des points d'action et des recommandations de politiques viables, l'analyse du contexte est impérative. Les enjeux de la migration et les défis posés – qu'ils soient réels ou perçus – diffèrent d'une région à l'autre et le savoir disponible est considéré globalement comme étant soit insuffisant soit mal employé. Des préoccupations universelles découlent de la marginalisation des populations et de ses conséquences économiques, sociales, politiques et culturelles. De même, une attention particulière devrait être accordée à la féminisation de la migration, en prenant compte des épreuves singulières auxquelles sont confrontés les femmes enceintes et les mineurs non accompagnés par exemple, et la menace que représente le trafic d'êtres humains.

Une autre source d'inquiétude est la distinction souvent faite par les gouvernements des pays d'accueil entre les citoyens et les nouveaux arrivants, ainsi qu'entre les nouveaux arrivants en fonction de leur statut (i.e. les migrants sans papiers, les réfugiés, les demandeurs d'asile). Elle se pose souvent comme un obstacle à la jouissance et l'exercice des droits fondamentaux, notamment le droit à l'éducation. Dans le cadre du droit à l'éducation, et au-delà de promouvoir l'accès à différents niveaux d'éducation, des mesures doivent être prises pour faciliter la reconnaissance des qualifications et des diplômes étrangers. De la même manière, le droit au logement, en lien avec la sécurité et l'exclusion, est aussi délaissé. Les autorités locales et municipales ont un rôle crucial à jouer pour combler les lacunes ainsi que pour créer les conditions de cohésion sociale – par exemple en protégeant les droits culturels et l'identité des populations de migrants et en valorisant la diversité.

Des mesures doivent être prises afin de soutenir les actions issues des agendas mondiaux et des accords internationaux, tels que les objectifs liés à la migration de l'Agenda 2030 et les engagements qui s'y rapportent dans le Nouvel Agenda Urbain, ainsi que les engagements pris par les Etats Membres dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (qui sera adopté en septembre 2018).

Principaux points d'action commune

- Un important domaine d'action est la mise en œuvre de **campagnes de mobilisation** sur le thème de la mobilité humaine et de la migration, rassemblant une variété d'acteurs, notamment les universités qui sont appelées à jouer un rôle moteur, et en employant tous les moyens et formes appropriés, notamment les médias, la culture et les arts.
- Un second domaine est la **recherche**. A ce sujet, l'accent a été placé sur la réalisation de recherche dans le cadre de l'initiative *Villes accueillantes pour les réfugiés et les migrants*, mise en œuvre en collaboration avec la Fondation M. V. Vardinoyannis et la Coalition européenne des villes contre le racisme. Une analyse des approches urbaines, des tendances et des défis dans la gestion de la migration devra être approfondie en Europe et étendue à d'autres régions, en s'appuyant sur l'intérêt des partenaires – par exemple l'Université Nationale Autonome de Mexique – pour conduire cet exercice.

Conclusion

L'innovation de réunir des Chaires dédiées à des champs différents mais interdépendants et d'étendre la participation à une cohorte d'acteurs concernés avec lesquels l'UNESCO travaille étroitement – tels que des villes membres de l'ICCAR, un centre sous les auspices de l'UNESCO, des institutions nationales dédiées aux droits de l'homme, des centres de recherche et des organisations intergouvernementales – s'est avérée très pertinente. La variété d'expertises et les riches expériences des participants à la réunion ont favorisé la création d'un réseau diversifié mais cohésif d'experts et professionnels dévoués. Les discussions durant les panels et les groupes de travail ont abouti à un solide corpus d'idées en vue d'élaborer une feuille de route pour cette collaboration commune.

L'UNESCO envisage un partenariat authentique et tourné vers l'avenir avec les Chaires UNESCO, les autorités municipales et les professionnels de la recherche tandis qu'elle revoit et redéfinit son mandat sur les droits de l'homme et l'inclusion. Ce partenariat sera porté par une feuille de route spécifique pour une action commune qui unira l'expertise et l'engagement des titulaires de Chaires pour répondre aux défis liés à la protection et la promotion des droits de l'homme, des questions migratoires et des priorités des villes.